

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
235.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.

La vente des Blés reportés et stockés

Nous avons eu l'occasion de faire paraître en notre bulletin des photographies représentant le travail et le chargement des bateaux de nos blés d'exportation.

Quand aurons-nous fini, nous est-il demandé ?

Nous sommes, hélas, bridés par les règlements que nous impose M. le Ministre de l'Agriculture. Nous ne pouvons vendre qu'au fur et à mesure qu'il nous en donne la permission et seulement les quantités qu'il juge utile de mettre sur le marché. Nous réalisons cela aussitôt, sans difficulté.

Les blés de report 1933 touchent leur fin. Nous pourrions, pensons-nous, en payer le solde à la fin de mai.

Pour les blés de stockage 1934, M. le Ministre, qui avait assuré aux coopératives qu'il prendrait tout le restant en juillet, nous a remis à fin d'octobre. Nous ne pouvons qu'obéir.

La vente de ces lots stockés s'améliore, du reste, un peu comme cours, depuis quelques jours. Si rien de nouveau n'arrive, nous pensons pouvoir donner un prix de solde final qui ne fera pas regretter à nos fidèles adhérents d'avoir choisi avec confiance la difficile modalité des stockages en coopérative.

DE CAMIRAN.



AU MANS : Sous l'égide du Syndicat des Agriculteurs de la Sarthe, 5.000 cultivateurs étaient réunis vendredi dernier au Mans, pour protester contre la politique agricole du gouvernement. Un ordre du jour fut voté en fin de séance, par lequel ils se déclarent solidaires des protestations des bouilliers de cru.

SYNDICATS AGRICOLES : Le XVII^e Congrès des Syndicats Agricoles aura lieu cette année à Versailles les 31 mai, 1^{er} et 2 juin. Etant données les circonstances présentes, ce Congrès revêtira une importance particulière.

EXPOSITION D'HORTICULTURE : La Société Nationale d'Horticulture organisera son exposition de printemps à Paris, au Cours la Reine, du 24 mai au 2 juin. Cette manifestation est consacrée aux roses, arbustes fleuris, orchidées, fleurs de serres et de pleine terre, arbres fruitiers, fruits forcés, légumes, industries et beaux-arts horticoles.

LA RECOLTE PROCHAINE : En France, les conditions atmosphériques actuelles sont excellentes pour le développement des céréales. Le blé a belle apparence et on signale que les mauvaises herbes foisonnent moins que l'an dernier. Au Maroc, les céréales auraient souffert de la sécheresse.

VENTES DE LAINES : La Chambre syndicale des Vendeurs publics de laines, 128, boulevard Haussmann, à Paris (8^e) a publié son calendrier des principales ventes de laines pour 1935. Un exemplaire sera envoyé gratuitement sur demande.

Recommandations aux Producteurs de Lait

Réunion du 20 avril 1935 à Nantes

L'Union Centrale des Producteurs de lait et le Syndicat des Laitiers recommandent de bien observer les SOINS D'HYGIENE indispensables à la bonne conservation et à la propreté du lait.

Il leur est conseillé notamment d'ébouillanter les récipients après usage, de les égoutter, et avant chaque traite de bien laver les mamelles des vaches.

Le filtrage du lait est toujours aussi recommandé.

Toute traite doit être cessée plusieurs jours avant comme après le vêlage.

De même, la traite du soir doit

Concours des Bovins...



« IDEAL », taureau Normand, 1^{er} prix de la 4^e Section, deux fois champion, rappel de championnat et prix d'honneur, à M. EUGENE PRIOU, la Chalopinière, Sainte-Marie-sur-Mer (L.-I.).

LE LAIT

Ses Qualités — Ses altérations

Parlons d'abord des qualités que l'alimentation de la vache peut donner au lait.

La matière grasse est un des éléments des plus importants du lait, c'est la cause principale des variations qu'il subit.

Les fourrages verts, foin et sainfoin, la carotte, le panais, les grains, notamment l'orge et le maïs donnent un lait jaune, savoureux, riche en crème, pauvre en caséine, et c'est l'occasion de constater que les aliments beurriers ne sont pas fromagers et réciproquement.

La betterave, la pomme de terre, le trèfle et la luzerne fournissent un lait blanc, peu savoureux, pauvre en crème, mais plus riche en sucre et en caséine. Le beurre est médiocre, de qualité et de quantité.

Une observation spéciale est à faire pour le son qui augmente la densité du lait, produit un lait blanc, mais, par exception, abondant en crème et très beurrier.

Nous ferons aussi remarquer que la carotte distribuée modérément colore fortement le lait en jaune et le rend très savoureux, mais qu'en excès elle lui communique un goût d'artichaut prononcé et désagréable.

Les matières minérales constituent, comme la matière grasse, un élément important de la composition du lait. Leur variation, sous l'influence alimentaire, n'est pas encore bien étudiée, cependant on a constaté que le régime du vert donne plus de matières minérales et des phosphates principalement, que le régime sec.

La pomme de terre et la betterave développent essentiellement la production en sucre ; c'est ainsi que des nourrisseurs sont arrivés à produire jusqu'à huit et demi pour cent de sucre, mais c'est au détriment de la santé de la vache. Le regrettable professeur Cornevin, de l'Ecole de Lyon, a fait la preuve que quelques substances médicamenteuses, comme l'acide salicylique, la pilocarpine, etc., favoriseraient aussi la production du lait, mais il n'en recommandait pas l'emploi.

On sait que le lait abandonné à lui-même, subit une fermentation et devient acide et on a remarqué que les aliments de ferme sont moins favorables à cette acidification que ceux du commerce. Cependant il est bon d'ajouter que, parmi les aliments de ferme, la formation acide est plus

être refroidie immédiatement par immersion des récipients en eau fraîche, en ayant soin de renouveler l'eau du baquet, condition essentielle pour maintenir la bonne conservation du lait.

Ces dispositions doivent être d'autant mieux observées, qu'elles valorisent le lait, puisqu'il se vend mieux et plus facilement et que le consommateur, toujours bien servi, ne peut qu'apprécier encore davantage cette denrée, nutritive au premier titre, puisqu'aliment très complet et nécessaire à l'homme de tout âge, en bonne santé, comme malade.

rapide avec les aliments verts qu'avec les aliments secs.

Le lait absorbe avec une facilité étonnante les substances volatiles, les odeurs répugnantes dans le milieu ambiant. C'est un milieu de culture pour une infinité de microbes spécifiques qui produisent toutes les altérations connues sous le nom de : lait bleu, lait rouge, lait amer, lait visqueux, lait cailléboté, lait putride et lait virulent, le plus dangereux de tous parce qu'il véhicule la tuberculose et qu'il se rencontre malheureusement dans la consommation avec une fréquence d'autant plus inquiétante que rien ne le trahit à l'apparence ni même au goût.

Un professeur canadien, M. Harrison, directeur de la section bactériologique d'un Collège d'Agriculture, a fait sur les altérations du lait des recherches qui ont attiré l'attention universelle. Le nombre des microbes contenu dans un centimètre cube de lait et qu'il a caractérisés, varie de quelques milliers à plusieurs millions suivant les conditions dans lesquelles le liquide a été recueilli, le temps qu'il s'est écoulé depuis la traite et la température à laquelle le lait a été conservé.

Les sources de contamination du lait sont dans le contenu du pis (l'état constitutionnel de la vache) ; l'état de propreté de l'étable, du teneur, des ustensiles, de la laiterie ; la salubrité de l'atmosphère ambiante ; les variations de la température.

Contre celles-ci, la meilleure indication est de refroidir le lait le plus rapidement possible et de le conserver au froid.

Quant à l'état constitutionnel de la vache, c'est l'affaire du vétérinaire.

Mais pour toutes les causes de contamination provenant de la malpropreté et de l'insalubrité, le remède est aux mains du fermier à l'étable, de la fermière à la laiterie. Etant donné, condition naturellement essentielle, que la constitution de la vache est saine, il n'y a pas contre les altérations que nous avons énumérées, d'autre moyen préventif qu'une propreté, poussée même jusqu'à l'excessif, il n'y en aura d'ailleurs jamais trop, dans les locaux, chez l'animal, chez les manipulateurs du lait et dans tous les ustensiles.

Pour les ustensiles notamment le lavage ordinaire ne suffit pas. Ils doivent être lavés à l'eau tiède et soumis à une stérilisation, par la vapeur, de cinq minutes. C'est une des prescriptions sur lesquelles le professeur Harrison insiste le plus.

Comme remèdes, il n'y en a pas d'autres que la désinfection générale et complète et un redoublement de propreté.

Cependant, pour traiter temporairement le lait bleu, qui est la plus fréquente des altérations microbiennes, on peut user après la traite, de cinquante centigrammes par litre d'acide acétique, ce qui ne nuit pas aux manipulations subséquentes.

LONDINIÈRES,
Professeur d'agriculture.

Un Brin de Causette...



Un grand agueronné d'autre fois a dit que le bétail c'était un mal nécessaire et qu'on était bien obligé d'en avoir dans les fermes pour produire du fumier. Si qu'Oliver de Serres revenait un p'tit parmi nous, y serait bien forcé de reconnaître son erreur et y viderait que malgré les invasions des engrais chimiques, des fumiers artificiels, on a toujours du bétail, même qu'on en a de pus en pus et qu'on le soigne à qui mieux mieux. Dame, sans lui, comment qu'on ferait pour fabriquer de la viande, des charcuteries, du lait, du beurre, du saindoux, des cuirs — et même pour labourer ou pour charroyer les produits de nos exploitations ? Les tracteurs et moteurs mécaniques ont point encore remplacé les paires de bœufs, ni les vieux « moteurs à crotin ». Beaucoup s'en faut !

Le bétail occupant une place d'importance dans l'économie rurale, l'est bien justifié qui soye en honneur, qu'on en parle dans les gazettes et qu'on mette la photo des « champions » qu'on a pus d'un titre de noblesse derrière eux. Avec les livres généalogiques on peut connaître tout leur parenté, suivre leur origine, comme c'est qu'on fait dans les grandes familles. Le malheur pour eux, ou pour leur descendance, c'est qu'on les soigne et qu'on les améliore pour pouvoir mieux les manger. Allez dan crêre après à la bonté désintéressée des hommes.

Y a le Congrès annuel de l'Agriculture Française, qui venant de s'ouvrir à Nantes, qu'a consacré toute une journée ran que pour étudier la situation de l'Elevage. Comme on dit, le jeu en vaut ben la chandelle. Quelques heures de discussions et de rapports, c'est point du lusque pour un sujet de pareille importance, pisque c'est not'élevage qui fournit le garde-manger de 12 millions de Français... Et on trouve encore qui consomment point assez, qui a trop de viandes et trop de lait. Si seulement on avait deux estomacs comme les ruminants, le trop pien serait avalé et digéré en un clin d'œil. Ça serait pu la peine de parler de bouchers ou de débouchés !

En somme, tout le problème de l'Elevage est là — dans l'estomac du consommateur et pis aussi dans sa bourse, qu'est comme qui dirait le baromètre de l'estomac. An'hui les étables et les herbages sont ben garnies. C'est dommage que les tables le soient moins, rapport à la crise, qui frappe un grand nombre de familles. On dit que si la viande était consommée davantage, Nos bêtes pourtaient valent guère de sous su les marchés ! Seulement, du producteur au consommateur y a tout une guirlande de trafiquants, y compris le Fisc, qu'a les dents longues et qui majorant que trop le prix des morceaux... Mon pauvre Olivier de Serres, c'est pu le bétail qu'est un mal nécessaire et le malheur, c'est que la mentalité des bonshommes a ben changé, chacun voulant tirer sur la ficelle le pus qui peut.

Reste à savoir si le dernier Congrès de l'Agriculture Française amènera un brin la situation de nos élevages. C'est déjà quèque chose de là où qu'est le mal. Le pu difficile c'est de se faire écouter et d'y porter des remèdes !

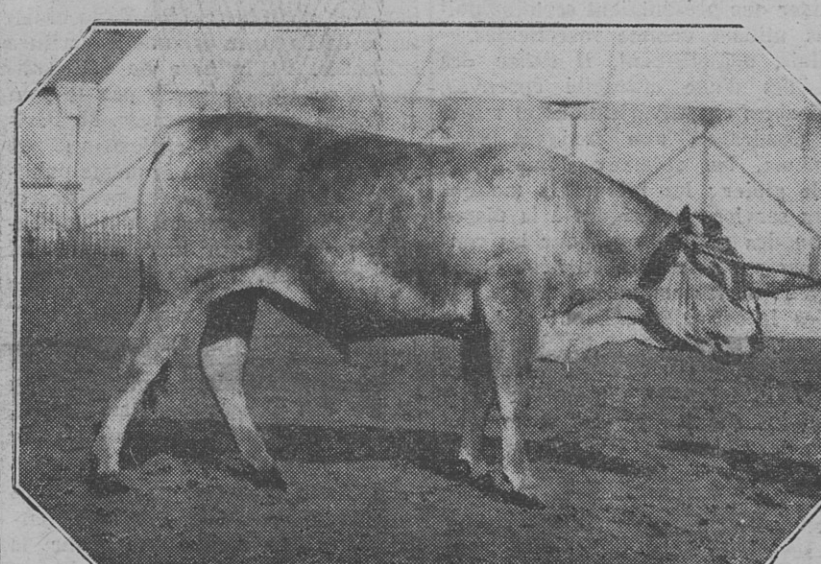
maître jeannot

La crainte du Front Paysan

Nous apprenons qu'à la suite des poursuites exercées contre notre ami Dorgères, l'infatigable animateur des Paysans de l'Ouest, certains agriculteurs de notre département sont convoqués à la gendarmerie et interrogés comme de vulgaires malfaiteurs... Que leur reproche-t-on ? D'avoir simplement écrit à l'animateur du Front Paysan, pour lui signaler la situation critique de tel ou tel d'entre nous.

A vrai dire, les Pouvoirs publics redoutent surtout la formation de ce « Front Paysan », qui réaliserait l'entente de tous les terriens, bien décidés à se défendre contre tous les abus et toutes les tyrannies. Ce n'est pas faire œuvre de révolutionnaire que de réclamer le droit de vivre, comme les autres, de sauvegarder le fruit de son travail et le bien-être de la famille, cellule même de la nation !

...à la Foire de Nantes



Taureau Nantais 1^{er} prix des taureaux sans dent de remplacement, à M. EMILE VIOLAIN, ferme de Sainte-Marie, à Campbon (L.-I.).

Loi tendant à l'organisation et à l'assainissement du Marché de la Viande

Le « Journal Officiel » du 21 avril a publié une loi tendant à l'organisation et à l'assainissement du marché de la viande. Nous en extrayons les principaux articles.

ARTICLE PREMIER. — En vue de contribuer à l'organisation et à l'assainissement du marché de la viande le ministre de l'Agriculture pourra accorder le bénéfice du statut défini par la présente loi :

1^o A des établissements destinés à permettre l'abatage du bétail, la préparation et l'envoi des viandes abattues fraîches, réfrigérées, congelées ou transformées vers les centres de consommation ;

2^o A des organismes de réception, afin d'assurer la vente des dites viandes ;

3^o A des coopératives ou à des associations de consommateurs.

ART. 2. — Les établissements prévus par la présente loi seront créés ou aménagés par des communes, des syndicats de communes, des chambres d'agriculture, des sociétés coopératives agricoles ou des sociétés d'intérêt collectif agricole constituées conformément aux dispositions de la loi du 5 août 1920 sur le crédit mutuel et la coopération agricole ou par des associations d'éleveurs groupées en sociétés placées sous le contrôle de l'Etat.

Les organismes de réception et de répartition seront créés par des communes, des syndicats de communes ou des coopératives de consommateurs.

ART. 4. — L'Etat peut mettre à la disposition de la caisse nationale de crédit agricole des avances destinées à permettre à cet établissement d'accorder des prêts aux communes, aux syndicats de communes, aux chambres d'agriculture, aux sociétés coopératives agricoles, aux sociétés d'intérêt collectif agricole ou aux associations de producteurs groupées en sociétés placées sous le contrôle de l'Etat, en vue de la construction et de l'aménagement des établissements d'abatage, de réception et de répartition prévue à l'article 1^{er} de la présente loi.

ART. 7. — Une taxe d'usage sera perçue à l'occasion des services rendus par les divers établissements visés ci-dessus. Le produit en sera affecté par priorité au service et à

l'amortissement des prêts consentis par la caisse nationale de crédit agricole.

ART. 8. — Les communes, les syndicats de communes et les chambres d'agriculture pourront exploiter en régie, comme outillage public, les abattoirs et les établissements de réception et de répartition dans les conditions fixées par un règlement type établi par le ministre de l'Agriculture.

Ces collectivités publiques pourront également concéder l'exploitation de ces organismes, notamment à des sociétés d'intérêt collectif agricole constituées dans les conditions prévues par la loi du 5 août 1920, sous la forme de société civile ou de société anonyme à capital et personnel variables.

ART. 10. — Un décret rendu sous le contreseing du ministre de l'Agriculture et du ministre des Finances fixera les conditions d'application des articles 1^{er} à 10 de la présente loi ; il prévoira, notamment, le taux d'intérêt des prêts, les modalités d'octroi des subventions, les conditions de contrôle de l'exécution des travaux, ainsi que l'intérêt annuel maximum que les sociétés coopératives et les sociétés d'intérêt collectif agricole pourront servir à leurs parts sociales.

ART. 13. — Dans les adjudications et marchés de gré à gré, après appel à la concurrence, passés par les collectivités publiques, un droit de préférence sera réservé à prix égal aux établissements d'abatage visés par la présente loi.

ART. 14. — Un décret rendu sur la proposition des ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture réglementera les conditions d'approvisionnement du marché de la Viande et le mode d'établissement des cours sur ce marché.

Ce même décret réglementera la mise en vente et la vente de la viande aux Halles Centrales de Paris.

ART. 15. — Dans le cas où les quantités notables de suif, provenant du cheptel métropolitain, n'auraient pas trouvé d'utilisation, le Gouvernement est autorisé à fixer par décret, rendu en conseil des ministres, après consultation des organisations professionnelles intéressées et compte tenu des nécessités techniques de fabrication, le pourcentage de suif de provenance française qui devra obligatoirement être employé dans la fabrication des savons destinés au marché national.

ART. 16. — En vue d'assurer la fidélité du débit et la loyauté du commerce de la viande au détail, les prix des principales catégories de viande devront être affichés par catégories de morceaux à l'extérieur des boucheries et charcuteries ; la délivrance, à tout acheteur, d'un bulletin de pesée sera obligatoire.

Un décret pris sur proposition des ministres de l'Agriculture et de l'Intérieur fixera les modalités d'application du présent article.

le cheval

Société des Courses de Nantes

La Société des Courses de Nantes donnera ses quatre premières réunions de printemps les 12, 26, 30 mai et 2 juin.

Voici les principales épreuves inscrites au programme de ces réunions :

Première journée : Dimanche 12 mai (46.330 francs)

Deux prix de 6.500 francs au trot, l'un pour poulains et pouliches de trois ans, montés ; l'autre pour chevaux de quatre à huit ans, attelés.

Deux prix au galop de 9.000 francs et de 11.750 francs.

Le prix de Lucinière, steeple de 10.080 francs.

Le prix du 3^e Dragons, military de 2^e série.

Deuxième journée : Dimanche 26 mai (50.920 francs)

Deux courses au trot : le prix d'apprentis, 4.000 francs, au trot monté, et le prix de Gèvres, 8.000 fr., au trot attelé.

Deux courses au galop : le prix des Violettes, à réclamer, 8.000 fr., et le prix de Sport de France, 12.300 francs.

Deux steeple-chases : le prix de Coat-Dan, 10.870 francs, et le prix de Yvout, 7.750 francs, pour chevaux de demi-sang.

Troisième journée : Jeudi 30 mai (200.000 francs)

Ce sera la grande journée, la journée du Centenaire (1835-1935).

Six grosses épreuves :

Le prix de la Duchesse Anne, au galop, 10.000 francs, pour chevaux de demi-sang de quatre et cinq ans.

Le prix du Cens, course plate pour gentlemen-riders, 20.000 francs et un magnifique objet d'art au cavalier du gagnant, offert par le Club des gentlemen-riders. Cette épreuve est centenaire.

Le prix de la Loire, au trot attelé, 50.000 francs.

Le prix de la Société des Courses de Nantes, au galop, 50.000 francs.

Le prix Barbe-Bleue, steeple-chase, 50.000 francs.

Le prix du Gâvre, grand cross, 20.000 francs.

Quatrième journée : Dimanche 2 juin (50.650 francs)

Deux courses au trot, l'une de 7.000 francs pour chevaux de trois ans montés, l'autre de 7.000 francs pour chevaux attelés de trois à cinq ans.

Le prix du Bois-Rouaud, au galop, 15.400 francs.

Le prix du Petit-Port, course de haies, 7.500 francs.

Le prix Jeanne d'Arc, military de 1^{re} série.

Le prix du Plessis, steeple-chase, 10.000 francs.

Ces épreuves variées et dotées de 348.000 francs, attireront vraisemblablement beaucoup de chevaux ; cette année, au Petit-Port, et les nombreux sociétés et amis fidèles de la Société des Courses de Nantes assisteront, notamment le jour du Centenaire, le jeudi 30 mai, à de brillantes luttes sportives.

La cotisation des sociétaires est toujours de 120 francs. Elle donne droit à une carte homme, deux cartes dame ou enfant et six cartes de voiture.

Le prix des entrées journalières, qui a été diminué l'année dernière, est maintenant à : carte pesage, homme, 20 fr. ; carte dame, 10 fr. ; carte tribune, 10 fr. ; pelouse, 3 fr. ; voiture, 5 fr.

Les personnes qui désireraient être membres sociétaires, pourront adresser leur demande à partir du 29 avril, au siège de la Société, 2, rue de Bréa.

Il a été créé cette année : 1^o pour MM. les Officiers de réserve de la 1^{re} Région, une carte-pesage homme permanente de 60 fr. ; 2^o pour les jeunes gens de 16 à 21 ans, une carte-pesage permanente de 30 fr.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 22 Avril 1935

ANIMAUX	Amend.	Vendu	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2,351	2,240	5 90	4 80	3 70	6 60	3 55	2 65	1 85	4 10
Vaches.....	1,567	1,450	5 70	4 50	3 50	7 00	3 42	2 47	1 75	4 48
Taureaux.....	410	395	4 10	3 60	3 20	4 60	2 45	1 98	1 60	2 85
Veaux.....	1,874	1,700	8 60	7 30	5 90	10 50	5 15	4 45	3 25	6 30
Moutons.....	5,848	5,700	14 50	10 20	8 40	15 50	7 25	4 80	3 70	7 75
Porcs.....	1,866	1,866	5 28	4 86	3 44	6 00	3 70	3 40	2 40	4 20

Du Jeudi 25 Avril 1935

Bœufs.....	1,507	980	6 10	4 90	3 80	6 80	3 65	2 70	1 90	4 20
Vaches.....	704	630	5 90	4 60	3 60	7 20	3 55	2 53	1 80	4 60
Taureaux.....	290	280	4 20	3 70	3 30	4 70	2 52	2 03	1 65	2 90
Veaux.....	1,547	1,400	8 40	7 20	5 80	10 30	5 05	4 10	3 20	6 18
Moutons.....	5,384	5,200	14 70	10 40	8 60	15 70	7 35	4 88	3 78	7 85
Porcs.....	1,559	1,559	5 42	4 86	3 58	6 14	3 80	3 40	2 50	4 30

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 4.328. — Maine-et-Loire, 175; Sarthe, 100; Mayenne, 185; Loire-Inférieure, 200; Indre-et-Loire, 50; Deux-Sèvres, 245; Vienne, 595; Vendée, 270. VEAUX : 1.321. — Maine-et-Loire, 200; Sarthe, 480; Indre-et-Loire, 45; MOUTONS : 5.848. — Loire-Inférieure, 68; Afrique, 602; étrangers, 537. PORCS : 1.866. — Maine-et-Loire, 380; Sarthe, 10; Loire-Inférieure, 282; Indre-et-Loire, 200; Deux-Sèvres, 65.

La Revision Cadastrale

Nous croyons devoir, à propos de cet important sujet, intéressant tous les agriculteurs, insister sur la notion « classes des terres », écrit M. L. Devaux, ingénieur agricole, dans le Bulletin d'Informations Agricoles.

Nous savons qu'aucun changement ne peut être apporté, soit au plan cadastral, soit à la matrice cadastrale, sans un accord entre les contrôleurs et les classificateurs.

A défaut d'accord, le litige est porté devant une Commission départementale. Il peut être fait appel, soit par le maire, soit par le fisc, de la décision rendue par la Commission centrale qui se réunit à Paris.

Les classificateurs ont donc un rôle très important à jouer, puisque le sort des contribuables est entre leurs mains. On peut dire que ce sont eux qui fixent la base des impôts frappant les agriculteurs.

Les opérations touchant le cadastre peuvent se diviser en deux catégories :

1° Changements au plan cadastral lui-même (superficies, nature des cultures, désignation des propriétaires);

2° Changements à apporter aux divers éléments qui composent la matrice cadastrale, c'est-à-dire aux indications suivantes : nature des cultures, classes des terres, valeur locative.

Ce sont des opérations auxquelles on procède actuellement et depuis un an. Elles consistent à mettre à jour le plan cadastral et certains compartiments de la matrice cadastrale.

Le mesurage des parcelles et les changements de noms de leurs possesseurs sont des opérations purement matérielles qui incombent aux agents du fisc; les classificateurs ne peuvent que contrôler ce travail et signaler les erreurs commises.

Ces mêmes classificateurs devront, au contraire, surveiller avec soin les changements apportés à l'indication de la nature des cultures et la détermination de la classe à laquelle on affectera les parcelles dont la nature des cultures aura été changée.

Le nombre de classes adopté n'est pas le même pour toutes les communes. La détermination de la classe devra se faire en tenant compte de celles où figurent les parcelles de même nature et de même qualité.

On ne devra tenir compte que de la qualité naturelle du sol et non de la qualité et de l'abondance de la récolte qu'il produit.

Voici, par exemple, deux parcelles situées l'une près de l'autre dans le même quartier; cultivées avec les mêmes soins, leur production serait identique. Mais l'une est médiocrement cultivée, par économie mal calculée, cette parcelle ne reçoit qu'un peu de fumier de ferme, quelques sacs de 14-16, et c'est tout.

L'autre l'est à frais plus réfléchis; fumure complète où domine l'azote, facteur de qualité et de quantité; cette dernière parcelle produit deux fois plus que la première.

Est-ce une raison pour placer la seconde à la première classe et la première à la troisième? Il est juste qu'elles figurent à la même classe, de façon à payer le même impôt, car il est fort possible que l'année suivante, par suite d'un changement de propriétaire, fermier ou métayer, ou par l'adoption de nouvelles méthodes de travail plus rationnelles, ce soit la première parcelle qui sera la mieux cultivée et qui produira davantage.

On ne pourrait, en toute équité, tenir compte, pour la désignation de la classe, de la production, que si le cadastre était annuellement révisé, mais il ne l'est qu'à de longs intervalles.

Abaisser ainsi la classe d'une excellente terre parce qu'elle est mal cultivée, ce serait encourager la paresse; l'élever parce qu'elle est soigneusement cultivée et fumée, serait pénaliser le travail.

UN BON SYNDIQUÉ NE SE CONTENTE PAS DE LIRE LE BULLE-TIN, IL EST AUSSI UN PROPAGAN-DISTE DE NOS ORGANISATIONS SYNDICALES.

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX ENGRAIS DE BASE

FEUILLETON DU Bulletin 3

TANTE GERTRUDE

par le grand écrivain
B. NEULLIÉS

La pensée de Paule de Neufmoulins ne le quittait pas, quoi qu'il fit pour la chasser.

Il erra toute l'après-midi auprès de la petite maison habitée par Mlle Gertrude de Neufmoulins, où l'on avait transporté M. Wanel, la propriété de ce dernier étant trop distante d'Ailly pour songer à l'y conduire dans l'état où il se trouvait.

Se mêlant à la foule qui ne cessait de stationner sur alentours, il saisissait au passage les renseignements donnés par les domestiques.

Monsieur Wanel n'était pas bien.

Il avait repris connaissance...

On espérait...

Le médecin de Lille était arrivé...

On ne pouvait encore se prononcer, mais le mieux s'annonçait...

Quand il entra à l'hôtel, fort tard

la soirée, on ne savait encore rien de précis sur l'état de l'industriel.

Mais, le lendemain, Jean se décida à partir: Mme Wanel était veuve...

CHAPITRE II

— Mais, ma tante, pourquoi toutes ces récriminations, puisque je vous déclare que jamais, au grand jamais, je ne consentirai à épouser ce comble de Ponthieu.

— Bah ! est-ce qu'on sait avec une cervelle de ton espèce ? Que ce beau monsieur se présente, qu'il te fasse la bouche en cœur et, les millions aidant, tu ne demanderas pas mieux que de convoler en secondes noces !

Et Mlle Gertrude de Neufmoulins redressa d'un brusque mouvement de tête sa coiffure de crêpe qui s'était dérangée dans le feu de la discussion, tandis qu'elle lançait sur sa nièce un regard faribond.

Celle-ci, sans paraître s'émouvoir des boutades de son interlocutrice, continua de s'éventer nonchalamment et resta quelques instants silencieuse. Seul, le mouvement saccadé de son petit pied qui battait nerveusement le sable de l'allée indiquait sa préoccupation.

Ravissante dans son costume de sarah noir, qui faisait admirablement

Jeudeot
LA QUALITE QU'ON NE DISCUTE PAS
cond.int. 4 places, à partir de.
14.900

Union Centrale des Producteurs de Lait DE NANTES

Voici la lettre que le président de l'Union Centrale vient d'adresser à M. le Ministre de l'Agriculture, à Paris :

« Monsieur le Ministre,

» A l'occasion de la Foire Commerciale de Nantes, un grand nombre d'agriculteurs, réunis pour s'entretenir de leurs intérêts,

» Déploraient le peu de résultats qui découlent des nombreuses conversations de notre Gouvernement et Parlement au sujet de la crise dans laquelle la culture s'enfonce de plus en plus gravement,

» Se réjouissaient de nos parlementaires se soient donnés de grasses vacances, sans même achever, avec le bon sens que la situation actuelle comporte, l'étude de nos intérêts laitiers très compromis,

» Se réjouissaient de l'activité croissante inconnue que, par contre, nos finances déploient pour extraire, de la poche de ceux qui n'en peuvent plus, l'argent, non seulement utile à la bonne marche de l'Etat, mais nécessaire aussi, à assurer de larges prébendes à ses entreprises trop souvent mal gérées, à nombre de ses employés, à ses gouvernements, aux représentants du Parlement, qui, tous, supportent, sans aucune faiblesse, que ne leur soient imposés des sacrifices pécuniaires en rapport avec nos privations.

» Les agriculteurs font confiance en votre autorité de Ministre de l'Agriculture, pour qu'elle soit respectée au moins autant que celle des autres départements; car ils savent qu'il existe encore une force morale, physique et de redressement financier dans le Pays; ils la constituent en grande partie, et que l'ancien, c'est à dire la Patrie tout entière, donc faire œuvre anti-nationale.

» Les agriculteurs, peuple de France, demandent des actes, du travail consciencieux, des sacrifices partagés à égalité, et non des dispositions à retard ou promesses que le premier vent de couloir emporte.

» Veuillez agréer, etc...

Pour les producteurs de lait :

Le Président,

R. de la BRETONNIERE.

Régime et Circulation des Farines panifiables

Article unique. — L'article 3 du décret du 5 avril 1935 est modifié ainsi qu'il suit :

« L'étiquette de garantie de forme ovale ou rectangulaire, mesure, au moins 3 centimètres sur 5 centimètres et indique l'origine, la nature et la qualité du produit mis en circulation.

» Elle porte, en caractères apparents d'au moins 2 millimètres de haut, les indications suivantes :

1° La dénomination de la farine (farine de froment ou de blé, farine de méteil, farine de seigle) ;

2° Le taux d'extraction de la farine ;

3° Le nom et l'adresse du meunier vendeur ».

Fait à Paris, le 17 avril 1935.

Emile CASSEZ.

ressortir la fraîcheur de son teint de blonde, Mme Wanel — la belle Paulette, comme l'appelaient ses familiers — supportait depuis une demi-heure les rebuffades de sa tante.

Celle-ci était furieuse du testament de son frère, Jean de Neufmoulins, mort la semaine précédente, et elle avait de bonnes raisons pour cela. Toujours cité pour l'homme le plus original de la contrée, il n'avait pas voulu faire mentir sa réputation et son dernier acte avait été le comble de l'excentricité.

Il laissait sa fortune, se montant à plusieurs millions, et son immense domaine de Neufmoulins, à sa nièce, Mme Wanel, et au neveu de sa femme, le comte Jean de Ponthieu, sous la condition expresse, qu'ils seraient mariés ensemble pour la fin de l'année qui suivrait sa mort. Sinon, tout son héritage revenait à sa sœur, Mlle Gertrude de Neufmoulins.

On comprend le dépit de la vieille fille.

Elle ne doutait pas que la clause du testament ne fût remplie; aussi ne se gênait-elle pas pour accabler sa nièce de ses récriminations, quoique cette dernière en fût la cause bien innocente.

Il y avait deux ans que Paule était

toujours tenu l'ancune de son manoir avec l'industriel et la jeune femme, assez fière, n'avait jamais tenté aucune démarche auprès de son oncle pour se réconcilier avec lui.

Dans ces conditions, Mlle Gertrude s'attendait à être l'unique héritière de son frère; ce testament l'avait absolument bouleversée.

Mme Wanel avait beau l'assurer qu'elle n'avait rien à craindre, elle avait beau lui répéter qu'elle pouvait d'ores et déjà se considérer comme la seule propriétaire de Neufmoulins, la vieille fille ne décollait pas.

As-tu jamais vu pareil original ! répétait-elle pour la centième fois à sa nièce, qui ne pouvait s'empêcher de sourire. Il te détestait, il n'a pas entendu parler de ce Ponthieu depuis plus de quinze ans, et il vous laisse à vous deux tout ce qu'il possédait !

« Et à moi qui ait été son souffre-douleur tous ces derniers temps, à moi qui ai supporté toutes ses rebucades, qui l'ai soigné avec une patience angélique... Oui, ma nièce,

avec une patience an-gé-li-que ! accentua la vieille demoiselle d'un air furibond, en voyant les ourtes mo-quer et amusé de la jeune femme. Ça peut t'étonner, mais c'est comme

ça !

« Voyons, qu'est-ce que je disais ? Ah ! oui, je disais qu'à moi, qui ai été admirable de dévouement, cet ostrogot n'a pas laissé un sou ! pas un sou ! Le nigaud ! il a préféré donner sa fortune à deux jeunes fous qui se sont toujours moqués de lui et s'en moqueront encore bien plus. »

Le notaire a-t-il fini par recevoir des nouvelles du comte de Ponthieu ? demanda tranquillement Mme Wanel.

Non, il paraît qu'il est introuvable, cet oiseau-là ! Impossible de savoir où il niche ! Oh ! ce n'est rien ! Lorsqu'il aura vent de la bonne aubaine, il ne sera pas longtemps à arriver ! Ne t'ennuie pas, ma nièce ! le godelureau ne tardera pas à venir te faire sa cour pour gagner ses millions !

Cette fois, les grands yeux de per-venche de la belle Paule étincelèrent, tandis qu'elle refermait d'un mouvement nerveux l'éventail de plumes.

Ma tante, dit-elle d'une voix brève, je vous serai très obligée une fois pour toutes de cesser ces plaintes déplorables. Il est probable, et il est même certain que je me remari-rais avant peu de temps, mais ce ne sera pas avec ce comte de Pon-thieu, vous le savez, aussi bien que moi

« Grâce à la générosité de M. Wane-

nel, je n'ai pas besoin de la fortune de M. de Neufmoulins, mon oncle, et je vais épouser le lieutenant de Lanchères. Je crois, certes, que cette fois vous ne trouverez rien à redire à cette union ! M. de Lanchères est riche et de bonne famille. »

— Un joli monsieur, ma foi ! un étourneau ! Ah ! vous serez bien assortis ! La vue d'un muscadin pa-riai me met hors de moi. Monsieur portait un corset ! Monsieur se par-fume ; on peut le sentir à un kilo-mètre ! Monsieur se plante dans l'œil un morceau de verre qui le fait gri-macer d'une façon ridicule !

« Et on appelle ça un homme ! et un officier encore ! Vertudor ! com-me disait mon père le colonel de Neufmoulins, dans quel temps vivons-nous ? »

Et Mlle Gertrude, redressant sa longue taille, agita nerveusement ses bras anguleux, tandis que ses lèvres minces ombragées d'une moustache noire se plissaient d'un air mépris-

sant. — Oh ! ces jeunes gens de nos jours ! continua-t-elle en se levant et en arpentant de son pas vif et sac-cadé le rond-point où elle se trou-vait avec sa nièce, ils me font pitié ! C'est moi qui n'aurais jamais voulu épouser une de ces femellettes ! Oû

allons-nous, mon Dieu, où allons-nous ?

En ce moment, la petite bonne, qui composait toute la domesticité de Mlle Gertrude, parut au bout de l'allée.

— Hein ? Quoi ? Qu'y a-t-il ? Qu'est-ce que tu veux encore, toi ? gronda sa maîtresse.

— Mademoiselle, c'est le notaire qui est là. Il demande à parler à Mademoiselle.

— Bon ! on y va ! Il vient bien sûr me déranger encore pour la centième fois au moins au sujet de ce maudit testament. Attends-moi là, Paulette, je vais l'expédier tout de suite et je reviens.

— Oui, oui, allez, ma tante, je ne suis pas pressée. M. de Lanchères doit me prendre ici avec sa voiture, vers cinq heures, et il est à peine quatre heures.

Mme Wanel, restée seule, reprit sa pose nonchalante. Etendue plutôt qu'assise sur le banc confortable au dossier renversé, elle s'éventait doucement, tout en songeant à ce que venait de lui dire sa tante, et les événements qui s'étaient succédés dans sa vie depuis deux ans se re-présentaient soudain à son esprit.

(A suivre).

AVRIL
Prairies - Vignes
Semences de Printemps
Cultures Maraichères

La Primosemène
Production des Engrais SALMON

LE MOINS CHER
des ENGRAIS de QUALITÉ

Est et Reste...
L'ENGRAIS DES CONNAISSEURS

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

114. — VIGNOBLES et PEPI-NIÈRES des meilleures variétés d'hy-brides sélectionnés : Seibel blanc n° 4986, 5409, 6980 ; Seibel rouge 4643, 5437, 5455, 5487, 8745, 8748, 11803 ; Coudere 13 ; Bertille-Seyve 2846 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Auguste Terrien, viti-culteur, La Blanchetière, La Cha-pelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

46. — A vendre, MATERIEL DE BATTAGE, batteuse et tracteur. S'adresser à M. de Sorbay, Geneston (Loire-Inférieure).

47. — A affermer pour la Tou-saint prochaine, une FERME de 12 hectares, en terres, prés et ma-rais. Cette ferme est située à la Giraudière, au Loroux-Bottreau. S'adresser à M. Meneux, à La Cha-pelle-Heulin.

48. — A vendre SELLE ANGLAISE en bon état, avec harnachement com-plet. S'adresser Mme Cassan, La Grande-Futaille, Cordemais (L.-I.).

49. — A louer : 1° Une FERME de 20 hectares, pour le 11 novembre 1935 ; 2° une BORDERIE de 5 hec-tares. S'adresser au Syndicat.

50. — A vendre, pour cause cessa-tion d'exploitation, APPAREIL A SULEATER à traction, modèle ré-cent ; prix modéré. S'adresser à M. Lucien Chauvin, Rocheservière (Vendée).

DEMANDES

51. — MENAGE, 38 ans, demande place dans maison bourgeoise ; mari

chauffeur, femme cuisinière ; très bonnes références. A l'occasion accepterait une place de gardien. S'adresser à M. Chesnais Joseph, Moisdon-la-Rivière (L.-I.).

55. — On demande un ROULEAU pour tennis, d'occasion. S'adresser à M. Naudin, 6, rue Colbert, à Nantes.

56. — On demande JEUNE FILLE, bonne santé, pour aider travaux jar-dinage, à Pont-Rousseau. S'adresser au Syndicat.

57. — On demande JEUNE HOM-ME jardinier connaissant les quatre branches, pour La Chapelle-sur-Erdre. S'adresser à M. Shette, 3, rue Boileau, à Nantes.

58. — On demande une BONNE, sérieuse, présentée par ses parents, si possible pouvant aider à la culture maraichère. S'adresser au Syndicat.

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Remouages de fèves..... 43 >>
Riz Saigon n° 1..... très variable
Brisesures de Riz..... 65 >>
Issues de Riz..... 60 >>
Farine de Manioc..... 70 >>
Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ..... 68 >>
Farine Arachide « Armor » qualité courante..... 70 >>
qualité extra-blanche..... 75 >>
Farine « Kystett »..... 155 >>
Farine lactée T. T..... 175 >>
Mais pour volailles..... au cours
Tourteau amélioré Chepteline 79 >>

Provençaine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Provençale « Sucraft » N° 1... 61 >>

ALIMENTATION DES BŒUFS

VACHES ET VEAUX

Optima lait :

cordons vert..... logé 69 >>

cordons rouges..... logé 75 >>

Optima veaux d'élevage :

cordons vert..... logé 69 >>

cordons rouges..... logé 75 >>

Optima engraissement :

pour bœufs..... logé 75 >>

arine lactée Optima

pour veaux, le sac de 5 kil... 11 >>

Quantité importante, nous consulter.

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %

avoine, 35 % mélassé, logé. 76 >>

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (suc-cédané, avoine, tourte.) logé 80 >>

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Aliments mélassés

Mélassé Say..... 69 >>

Son mélassé Say..... 66 >>

Paille mélassée Say, 50 %... 60 >>

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons..... 140 >>

Granulé condensé..... 105 >>

Grands Pondusé..... 110 >>

Farine de viande..... 140 >>

Poudre d'os verts..... 90 &

Engrais phosphatés

Superphosphate		
(Acide phosphorique soluble eau) et citrate d'ammoniaque)		
14 %	16 %	18 %
24 75	27 25	29 75
Phosphates naturels		
(Acide phosphorique insoluble)		
26 %	29,5 %	33 %
17 50	21 »	25 75

Scories Thomas	(Acide phosphorique insoluble)	14 %	16 %	18 %
23 10	25 40	27 70		

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

L'Intensator

Engrais spécial	2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 36 »	2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 36 »	3 % potasse chl. 41 »

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Engrais spécial

COMPOST DE POISSON	N° 0, — 1.000 kgs. 68 50	— 5.000 kgs. 67 »	— 10.000 kgs. 65 50
--------------------	--------------------------	-------------------	---------------------

DOSAGES GARANTIS PAR CENT KILOS
40 % pour cent matières organiques ; 3,25 à 4 pour cent azote total dont 2 organique provenant des poissons et 1 à 2 provenant du sulfate d'ammoniaque ; 7 à 9 pour cent acide phosphorique total, dont 2 soluble à l'eau et au citrate provenant des phosphates de chaux et des poissons ; 2 à 3 pour cent potasse soluble à l'eau provenant des poissons ; du bisulfate de soude et sulfates de potasse ; 8 à 10 pour cent sulfate de fer (en combinaison).

N° 1, — 1.000 kgs. 59 50	— 5.000 kgs. 58 »	— 10.000 kgs. 56 50
--------------------------	-------------------	---------------------

DOSAGES GARANTIS PAR CENT KILOS
40 pour cent matières organiques ; 2,25 à 3 pour cent azote total, dont 1,25 organique provenant des poissons et 1 provenant du sulfate d'ammoniaque ; 7 à 9 pour cent acide phosphorique total, dont 2 soluble à l'eau et au citrate provenant des phosphates de chaux et des poissons ; 2 pour cent potasse soluble à l'eau provenant des poissons ; du bisulfate de soude et sulfates de potasse ; 8 à 10 pour cent sulfate de fer en combinaison.

N° 2, — 1.000 kgs. 40 50	— 5.000 kgs. 39 »	— 10.000 kgs. 37 50
--------------------------	-------------------	---------------------

DOSAGES GARANTIS PAR CENT KILOS
40 pour cent matières organiques ; 1 à 2 pour cent azote total des poissons, dont 0,70 organique et 0,30 ammoniacal provenant également des poissons ; 7 pour cent acide phosphorique total, dont 1,50 soluble à l'eau et au citrate provenant des phosphates de chaux et des poissons ; 1 à 2 pour cent potasse soluble à l'eau provenant des poissons ; du bisulfate de soude et potasse d'Alsace.

Les sacs sont étiquetés et les factures sont établies avec un seul chiffre par élément, indiquant la garantie par cent

kilos, conformément à la loi du 19 mars 1925.

Ces prix s'entendent franco grands réseaux Loire-Inférieure.

Mais de semence

Lauraguais	103 »
Landes blanc	89 50
Landes roux	94 50
départ Saint-Pazanne	65 »
Maroc	départ Nantes

Savons

Croix d'Or	230 »
G. H. B.	215 »

Sulfate de Cuivre

Sulfate de cuivre français	125 »
Sulfate de cuivre anglais	120 »

Par quantités de 500 kilos et plus, nous consulter, ferons des prix spéciaux.



NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 25 avril.	
Farine de froment	incotée
Blé libre nouveau	73/74
Avoines grises ou noires	55
Avoines bigarrées	51/52
Sarrasin Bretagne	58
Orge indigène (Côte-d'Or)	58
Son bonne fabrication, région	36

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES

Cours du 19 avril

VEAUX : 442. — Le kilo sur pied : 3,50 à 5 fr. Tous les kilos payables.
BOEUF : 11. — Le demi-kilo : De vant : 1re qualité, 1,50 à 2 fr. ; 2e qual. 0,50 à 1,25 ; 3e qual. 0,25 à 0,50.
Derrière : 1re qualité, 3,75 à 4,75 ; 2e qual. 2,25 à 3 fr. ; 3e qual. 1 à 1,75.
MOUTONS : 249. — Le demi-kilo : 1re qualité, 7 à 8 fr. ; 2e qual. 5 à 6 fr. ; 3e qual. 3 à 4 fr.
AGNEAUX : — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 442. — Moyenne, 2,25 à 2,75.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 24 avril.

Artichauts, les 12, 12 fr. — Asperges, la botte, 7 fr. — Betteraves, les 12, 5 fr. — Carottes vieilles, le kilo, 0 fr. 50. — Carottes nouvelles, la botte, 1 fr. 25. — Céleri rave, la botte, 3 fr. — Choux pommes, les 16, 4 fr. — Choux-pommes nouveaux, les 16, 3 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 0 fr. 75. — Gresson, les 12, 5 fr. — Chicorées, les 12, 5 fr. — Escaroles, les 12, 2 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Laitues, les 20, 4 fr. — Navets, la botte, 1 fr. — Noix, le kilo, 3 fr. — Oseille, le kilo, 2 fr. 50. — Oignons, le kilo, 1 fr. 25. — Pissenlits, le kilo 1 fr. 50. — Poireaux, la botte, 2 fr. — Radis, les 12, 4 fr. — Scorsonères, la botte,
--

1 fr. 50. — Salsifis, la botte, 1 fr. 50. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 35.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 24 avril.

POMMES DE TERRE

On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : Berstelingen Nord, 37 à 44 ; du Loiret, 35 (nominal) ; Jaune ronde, de 15 à 17 pour toutes provenances ; Saucisse rouge de Bretagne, de 32 à 40 (nominal) ; du Loiret, 75 ; Creuse, 40 ; Beauvais Sarthe, 15 ; Flouck Jura, 20.

CAROTTES. — Affaires très calmes.

On fait de 80 à 90 francs l'Algérie sur carreau des Halles.

OIGNONS. — Peu d'affaires.

l'Egypte vaut 110 à 115 en extra et 105 à 110 en ordinaire, départ Marseille. Oignons de Verberie, 95, départ.

PAILLLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.

Aux 100 kilos départ :

Paille de blé, 45,50 à 15,50 ; d'avoine, 13,50 à 14 ; orge ou escourgeon, 13,50 à 14,50.

Foin, 28 à 24 ; Luzerne, 25 à 26 ; Trèfle, 23 à 24.

LEGUMES SEC

Paris, le 24 avril.

Aux 100 kilos départ : Lingots Nord, 215 ; Vendée, 215 ; Flageolet Nord, 195 ; Cocos Landes, 225 ; Plats Midi nature, 220 ; gros, 230 ; extra, 245. Cheyriers Arpajon Dourdan, 415 à 450 en extra et 300 à 370 en ordinaires. Fèvesilles Est, 75 à 80 ; pois ronds Nord, 135 ; pois décortiqués, 215.

Cours des Vins

Muscadet 1934... 275 à 325

Gros-Plant 1934... 120 à 170

Seibels 1934... 110 à 150

Noah 1934... 90 à 110

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé récolte 1934 :

pressée... 245/250

bottes... 225/230

Foin nouveau, les 500 kilos 160 à 190 suivant région et qualité.

Foires et Marchés de la Semaine

Mardi 30 avril. — Le Loroux-Bottereau, Riaillé, Saint-Nazaire.

Mercredi 1^{er} mai. — Machecoul, Châteaubriant.

Jeudi 2 mai. — Arthon-en-Retz, Sautron, Ancenis.

Vendredi 3 mai. — Nort-sur-Erdre.

Samedi 4 mai. — La Chapelle-Launay.

Grands Réseaux

de Chemins de Fer français

A l'occasion des fêtes de Pâques, les billets d'aller et retour ordinaires délivrés à partir du jeudi 11 avril 1935, seront exceptionnellement valables, quelle que soit la distance, jusqu'au jeudi 2 mai 1935.

A VENDRE graine Rave Fourragère

gigante, pesant jusqu'à 8 kilos. Rendement à l'hectare : 60 tonnes. Semer juin-septembre. Prix et notice franco. MAILLET-MEMETEAU, graines, LA BOHALLÉ (M.-et-L.).

Recherches Propriétés 20 à 50 ha.

bonnes terres labour, prairies bois, habit. maitres 6 à 8 pièces principales avec confort. Agence Lagrange, 11, rue de la Bourse, Paris.

Voulez-vous une Situation agréable et lucrative ?

APPRENEZ EN PEU DE TEMPS ET A PEU DE FRAIS la Coiffure Homme et Dame

Mise en pli, Indéfrisable, Massage facial, Manucure, Pedicure, à

l'Ecole de Coiffure de Paris

1 bis, r. Kervégan, Nantes (Tél. 128.47)

Les Cours sont donnés par Professeur diplômé et médaillé à Paris

Huit années d'existence à Nantes

Nombres Références

CIDRE

COLORÉ - BONIFIÉ CONSERVÉ - CLARIFIÉ MA' ADIES QUÉRIES

PAR LES PRODUITS GATÉ

EXIGER LA VRAIE MARQUE

Pharm. et E. GALLICHERIE - St-Lô

Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay ; Prevost, à Héric ; Sicard, à Fay-de-Bretagne ; Garnier, à Pont-Château ; Alain Laget, à Savenay ; Thibault, à Saint-Mars-la-Jaille ; Turpin, à Nort-sur-Erdre ; Leroux, à Plessé.

MARCHÉS RÉGIONAUX

ANCENIS

Poulets, la livre, 5,50 à 6 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; lapins, la livre, 2 à 2,50 ; œufs, la douzaine, 1,50 à 2 fr. ; beurre, la livre, 4 à 4,50 ; Vaux, le kilo, 3,50 à 4,50 ; porcs, 3,50 à 3,60 ; porcs de lait, 80 à 110 fr.

CANDE, 22 avril.

Orge, les 100 kilos, 60 à 65 fr. ; avoine, 60 à 65 fr. ; paille, les 1.000 kilos, 240 à 260 fr. ; foin, 200 à 450 fr. ; Poules, la couple, 26-34 fr. ; canards, la couple, 24-34 fr. ; oies grasses, 5 fr. le kilo ; oies courantes, la couple, 30-34 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 10 fr. ; pigeons, la couple, 1,50 à 1,90 ; beurre, la livre, 5,50 à 5,75 ; Vaux, le kilo, 3,50 à 4,50 ; porcs, 3,50 à 3,60 ; porcs de lait, 120 à 140 fr. ; porcelains, 80 à 115 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT, 24 avril.

Blé, 68 fr. ; avoine, 60 à 65 fr. ; seigle, 65 à 70 fr. ; orge, 60 à 65 fr. ; sarrasin, 65 à 70 fr. ; farine, 120 à 135 fr. ; son, 55 à 60 fr.

Les 500 kilos : paille de blé, 130 à 140 fr. ; foin, 150 fr.

La barrique : Cidre ordinaire, 75 à 80 fr. ; première qualité, 80 à 85 fr. (droits en sus).

Beurre ordinaire, le kilo, 6,75 à 7 fr. ; beurre fin, 9 à 10 fr. ; œufs, la douz., 1,50 à 2 fr.

La pièce : poulets, 10 à 15 fr. ; pigeons, 4 à 5 fr. ; canards, 12 à 14 fr. ; lapins, 8 à 10 fr. ; oies, 2 à 3 fr. ; vaches, 2,50 à 3,000 fr. ; la paire ; beufs gras, 2 à 2,75 le kilo ; vaches laitières ou amouillantes, 1,000 à 1,400 fr. pièce ; vaches grasses, 1,50 à 2 fr. le kilo ; génisses, 800 à 1,200 fr. ; veaux gras, 2,50 à 3 fr. le kilo ; veaux gras, 3 à 3,50 ; moutons, 4,50 à 5 fr. ; porcs de lait, 80 à 110 fr. ; porcs maigres, 130 à 190 fr. ; porcs gras, 3,40 à 3,50 le kilo ; agneaux de boucherie, 7 à 8 fr.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

Blé, 68 à 70 fr. ; avoine, 55 à 60 fr. ; blé noir, 65 à 70 fr. ; seigle, 70 à 75 fr. ; orge, 60 à 65 fr. ; foin, les 500 kilos, 110 à 150 fr. ; paille, 100 à 120 fr. ; Poulets, la couple, gros 23 à 30 fr. ; moyens 20 à 25 fr. ; petits 15 à 18 fr. ; pigeons, 8 à 10 fr. ; canards, la pièce, 11 à 13 fr. ; oies, 18 à 22 fr. ; lapins, 8 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, gros 1,75 ; détail 2 à 2,25. Beufs de travail, la paire, 2,000 à 2,800 fr. ; vaches laitières, 1,000 à 1,200 fr. ; taureaux, le kilo, 2 à 2,25 ; vaches, 2,75 à 3 fr. ; veaux de lait, 3 à 3,25 ; génisses, 900 à 1,300 fr. ; montons, 3,75 à 4,50 ; porcs, 3,25 à 3,50 ; porcs de lait, 90 à 110 fr.

NOZAY, 23 avril.

Blé libre, 70 à 72 fr. ; avoine, 54 à 55 fr. ; seigle, 60 à 61 fr. ; orge, 60 à 62 fr. ; sarrasin, 54 à 56 fr. ; son de froment, 45 à 46 fr. ; son de sarrasin, 52 à 53 fr.

Les 500 kilos : paille pressée, 130 à 135 fr. ; foin, 130 à 140 fr.

La couple : poulets gras, fin, 25 à 35 fr. (9 à 9,50 le kilo vif) ; pigeons, 6,50 à 7 fr. ; lapins de chair, la pièce, 7 à 11 fr. (4 à 4,25 le kilo vif).

Beurre, le kilo, en gros 9 fr. au détail, 10 à 10,50 ; œufs, la douzaine, 1,75. Le kilo sur pied, bêtes de boucherie

BÂCHES

Occasion - Ventes - Avois - Étoiles - Complètes

4m x 2m5 4m x 3m 5m x 3m 6m x 3m 6m x 4m

1301 1571 1941 2521 3031

8m x 4m 6m x 5m 7m x 5m 8m x 5m 8m x 6m

3911 3711 4321 4901 5521

BON

pour un catalogue Plisson qui contient les Echantillons

PARIS, 30, Rue Toulouse-Lautrec (17^e)

Téléph. : Marcadet 06.58, 06.45

DEMANDEZ la participation à la LOTERIE NATIONALE !

PLISSON

Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques

COMBINES BARRAL

5 COMBINES BARRAL pour traiter 500 œufs

11 francs

Adressez les commandes avec mandat-poste dont le talon sert de reçu à

M. F. RIVIER

fabricant des COMBINES BARRAL

8, villa d'Alesia, Paris 14^e (Prospérité gratis)

MEUBLES

DOCKS DU MOBILIER

11, Rue de Flandres

NANTES

Le plus Grand Choix Les Meilleurs Prix

bonne qualité : génisses, 2,50 à 3,75 ; vaches, 2 à 2,40 ; taureaux, 2 à 2,50 ; porcs, 1,25 à 1,60 ; veaux, 3 à 3,40 ; porcs gras, 1,25 à 1,75 ; porcs gras, 3,40 à 3,50.

Porclets laitons de six à huit semaines, 80 à 100 fr. ; porclets de deux à trois mois, 110 à 150 fr. ; courants de trois à quatre mois, 160 à 200 fr.

NORT-SUR-ERDRE, 23 avril.

Poire de la Saint-Georges bien approvisionnée. Vente facile en bons animaux. Beaucoup de demandes en bœufs de travail et bêtes d'élevage.

Beufs, de 3,000 à 3,500 fr. la paire ; jeunes bœufs, de 800 à 1,200 fr. pièce ; taureaux, 600 à 1,200 fr. pièce ; vaches laitières, 1,200 à 1,800 fr. ; vaches herbagères, 800 à 1,200 fr. ; génisses, 600 à 1,000 fr. pièce.

Chevaux de trait, 1,500 à 2,200 fr. ; chevaux de selle, 600 à 1,500 fr. ; Pores maigres, 120 à 200 fr. ; porclets, 80 à 130 fr. pièce.

Blé, 65 à 68 fr. le quintal ; avoine, 60 à 62 fr.

SAINT-MARS-LA-JAILLE, 23 avril.

Poire de la Saint-Georges. — Beufs, 800 à 1,500 pièces vaches laitières, 1,200 à 1,800 fr. pièce ; vaches herbagères, 700 à 1,200 fr. ; taureaux, 800 à 1,150 fr. ; pores maigres, 130 à 200 fr. ; porclets, 80 à 130 fr. pièce.

Chevaux de trait, 1,200 à 2,200 fr. pièce.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 42 à 45 fr. ; moyens 40 à 42 fr. ; petits 38 à 40 fr. ; pigeons, 10 à 12 fr. ; canards, la pièce, 12 à 15 fr. ; lapins, 10 à 12 fr. ; œufs, la douzaine, 2,40 ; beurre, la livre, 5 à 5,25. Vaux, le kilo, 3,25 à 4,75.

GUERANDE

Beurre, le demi-kilo, 4,50 à 5 fr. ; œufs, la douzaine, 1,50 à 2 fr. ; poulets, la couple, gros 26 à 30 fr. ; moyens 22 à 25 fr. ; petits 18 à 21 fr. ; canards, la pièce, 12 à 18 fr. ; lapins, 10 à 16 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Avoine, 60 fr. ; blé noir, 4,50 à 5 fr. ; seigle, 120 fr. ; foin, les 500 kilos, 100 fr. ; paille, 120 fr. ; Poulets, la couple, gros 30 à 35 fr. ; canards, la pièce, 20 fr. ; oies, 30 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; lapins, la pièce, 20 à 30 fr. ; œufs, la douzaine, 2,25 ; beurre, la livre, 4 à 5 fr. ; Cidre nouveau, la barrique, 80 à 100 fr. ; droits en sus.

Beufs gras, le kilo sur pied, 2 à 2,50 ; bœufs de travail, la paire, 2,200 à 3,000 fr. ; vaches grasses, le kilo, 1,25 à 1,50 ; vaches laitières, 600 à 1,100 fr. ; taureaux, le kilo, 1 à 1,50 ; veaux de lait, 3 à 3,50 ; génisses, 1,75 à 2 fr. ; agneaux, 5,50 à 8 fr. ; porcs, 3,75 à 4 fr. ; pores de lait, 100 à 110 fr.

GLISSON

Bl